Vosges Matin Mardi 5 août 2025

Granges-Aumontzey

Projet de Voie verte : un pas vers une mobilité durable

Lors du dernier conseil municipal, un sujet majeur a été présenté : le projet de la Voie verte et son plan de financement. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, qui vise à promouvoir les mobilités actives telles que le vélo et la marche. Le contexte de ce projet est marqué par la fermeture officielle de la ligne de chemin de fer reliant Laveline-devant-Bruyères à Gérardmer, entérinée le 24 février 2017 par le conseil d'administration de SNCF Réseau. Cette ligne, qui n'a pas vu de transport ferroviaire depuis 1988, offre une opportunité de réutiliser cet espace pour développer une Voie verte reliant Gérardmer à Bruyères et Épinal.

Les différentes délibérations ont confirmé l'engagement des communautés de communes dans la réalisation de ce projet, en s'assurant de sa faisabilité technique, juridique et financière.

Une étude de faisabilité déjà livrée

En mars 2025, une étude de faisabilité livrée par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de la Déodatie a été examinée, ouvrant la voie à des discussions sur le plan de financement prévisionnel établi lors d'une réunion des financeurs le 23 mai dernier. Le projet bénéficie également d'un soutien financier significatif, avec des aides en faveur de la création d'itinéraires cyclables et une forte mobilisation des acteurs institutionnels.

Un levier pour l'attractivité du territoire

Il représente une valeur ajoutée importante pour l'attractivité du territoire, en améliorant la mobilité et le confort de vie des populations locales, en particulier dans des zones de montagne où l'accès est souvent limité aux véhicules motorisés.

Les avantages sont multiples : la Voie verte proposera un nouveau produit écotouristique accessible toute l'année, améliorera la sécurité routière pour les cyclistes et offrira des aménagements propices aux activités sportives et éducatives.

Lors de la séance, le conseil a unanimement pris acte du projet et de son plan de financement, s'engageant à porter politiquement cette initiative auprès de l'ensemble des partenaires et du tissu local.



Le passage prévu de la Voie verte empruntera l'ancienne emprise ferroviaire entre Laveline-devant-Bruyères et Gérardmer.